



## En 2016, la baisse de population se poursuit dans le Grand Est

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Grand Est compte 5 554 100 habitants, soit 3 000 habitants de moins que l'année précédente. La baisse en 2015 était de 2 000 habitants.

Comme pour presque toutes les régions métropolitaines, le solde naturel s'est dégradé : le nombre de naissances continue de diminuer alors que les décès restent à des niveaux élevés. En 2016, le taux de mortalité régional est légèrement supérieur au taux métropolitain, avec une espérance de vie plus faible tant pour les hommes que pour les femmes. Les unions sont plus nombreuses, de même que les ruptures.

Florent Isel, Vincent Monchatre, Insee

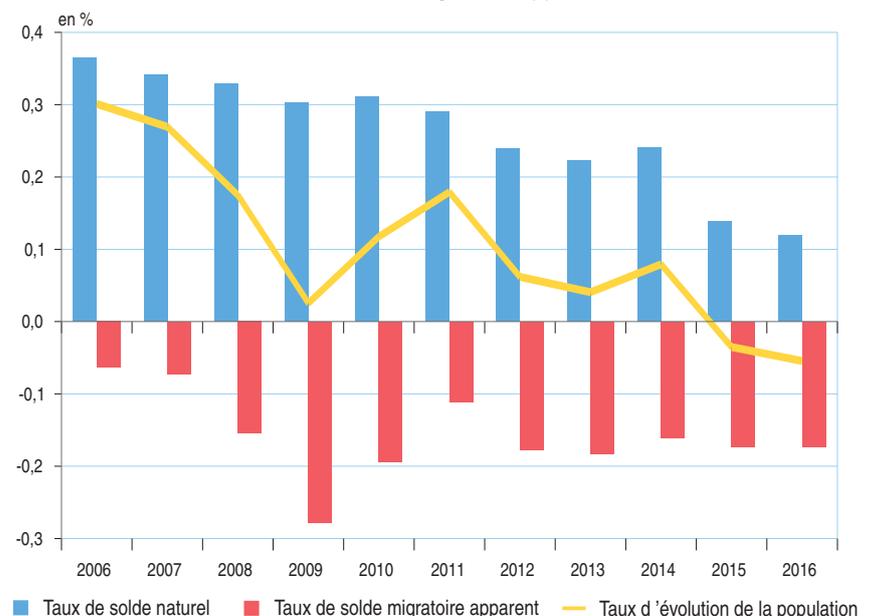
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la population du Grand Est est estimée à 5 554 100 habitants, soit 8,6 % de la population métropolitaine française. Cette part n'a cessé de diminuer depuis 1999 où elle représentait 9,2 %. En dix ans, la région a gagné moins de 50 000 habitants, soit le taux de croissance démographique moyen le plus faible de toutes les régions françaises (0,09 % pour 0,48 % en métropole). Depuis 2006, la région accuse un déficit migratoire, quasiment stable depuis 2012, de 0,17 % en moyenne (figure 1). Le repli des naissances et la hausse des décès depuis 2015 font que l'excédent naturel ne compense plus ce déficit entre arrivées et départs de la région. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Grand Est compte ainsi 3 000 personnes de moins qu'un an auparavant.

### Forte diminution du solde naturel depuis 2015

Entre 2006 et 2016, le taux de solde naturel a connu une diminution quasi constante dans le Grand Est, excepté un léger rebond en 2010 et en 2014, dû à une mortalité plus faible, passant de 3,6 ‰ à 1,2 ‰ de la population. En 2015, le solde

### 1 La baisse de la population se confirme dans le Grand Est

Évolution des taux des soldes naturel et migratoire apparent dans le Grand Est



Taux de solde naturel = (naissances – décès)/population

Lecture : en 2016, la population du Grand Est a diminué de 0,05 %. L'excédent naturel la fait augmenter de 0,12 %, ce qui donne un déficit migratoire apparent de - 0,17 %.

Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de la population.

naturel s'est effondré de plus de 40 % par rapport à 2014. Cette diminution du solde naturel se poursuit en 2016, faisant perdre à la région plus de 6 700 habitants en deux ans.

Avec plus d'un million d'habitants chacun, le Bas-Rhin et la Moselle sont les départements les plus peuplés de la région et représentent respectivement 20,3 % et 18,7 % de sa population. À l'inverse, la Haute-Marne et la Meuse sont les départements les moins peuplés avec moins de 200 000 habitants chacun (respectivement 3,2 % et 3,4 % de la population régionale).

En 2016, les deux départements alsaciens gagnent 4 700 habitants, pratiquement sous le seul effet du solde naturel. L'Aube gagne 840 habitants, essentiellement grâce à un solde migratoire apparent élevé, le seul à être vraiment bien orienté dans le Grand Est, en proximité de la région parisienne. Les Ardennes, la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges cumulent des soldes naturel et migratoire apparent négatifs ; ces quatre départements perdent près de 7 000 habitants, soit 0,7 % de leur population en 2016. La Marne, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle ont un solde naturel positif, mais accusent un déficit migratoire. Pour l'ensemble, l'excédent naturel de 3 300 habitants n'y compense cependant pas le déficit migratoire de 5 000 habitants : la Moselle perd près de 1 800 habitants, la Meurthe-et-Moselle 300 et la Marne en gagne 400.

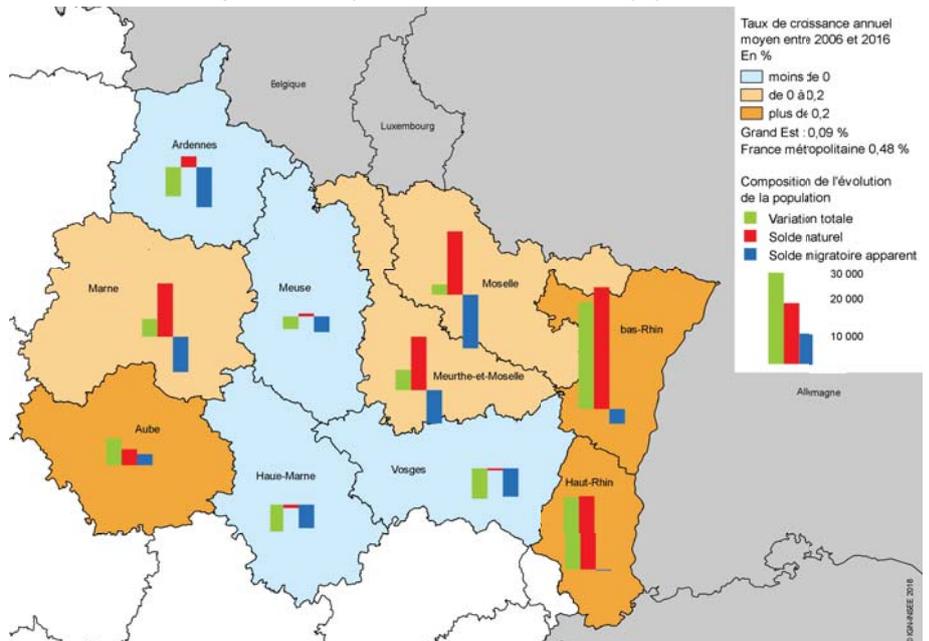
La situation démographique du Grand Est n'est pas vraiment nouvelle. Entre 2006 et 2016, la population des départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges diminue à un rythme annuel moyen compris entre - 0,55 % et - 0,25 %, sous l'effet d'un fort déficit migratoire et d'un solde naturel très faible, voire négatif (figure 2). L'Aube, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin enregistrent une augmentation annuelle moyenne de la population supérieure à 0,3 %, portée essentiellement par un solde naturel élevé. Dans la Marne, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle la situation est contrastée sur cette décennie ; le taux de croissance moyen est faible (entre 0,04 % et 0,12 %) avec un excédent naturel et un déficit migratoire importants.

### Plus de femmes en âge de procréer, mais une fécondité moindre dans le Bas-Rhin

En 2016, le Grand Est a enregistré 58 500 naissances, soit 1 400 de moins qu'au cours de l'année 2015, déjà marquée par un fort repli du nombre de nouveaux-nés (- 2 400) (figure 3). En dix ans, le déficit des naissances est beaucoup plus important dans le Grand Est (- 8 000, soit - 1,3 % en moyenne par an contre - 0,7 % en France métropolitaine). Le taux de natalité régional s'établit

## 2 Seule l'Aube attire de la population

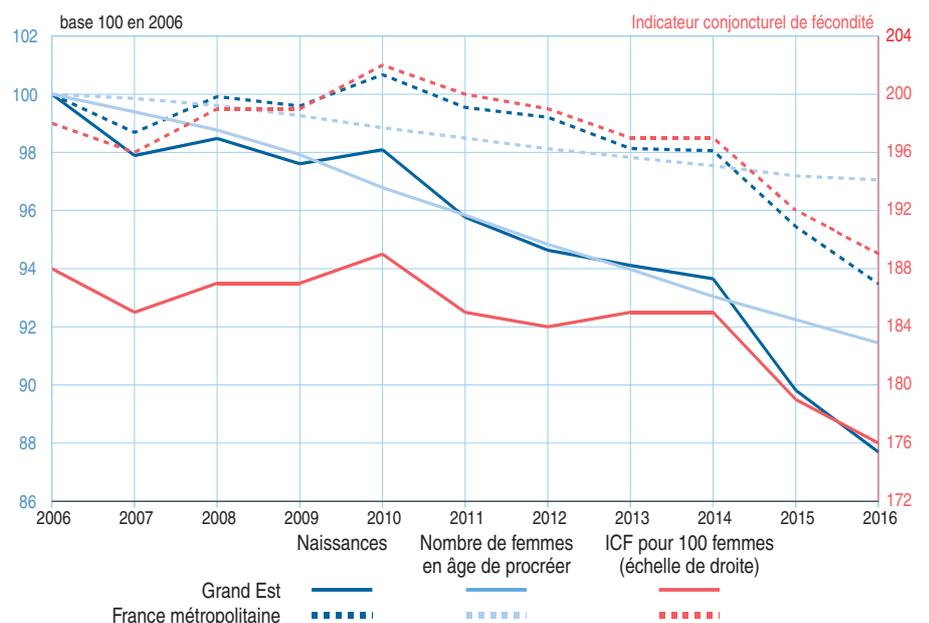
Évolution annuelle moyenne et composantes de l'évolution de la population entre 2006 et 2016



Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de la population.

## 3 Toujours moins de naissances dans le Grand Est

Évolution de la natalité entre 2006 et 2016



Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de la population.

à présent à 10,6‰ contre 11,5‰ en France métropolitaine. En 2016, les Ardennes, la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges présentent les natalités les moins dynamiques, inférieures à 10 ‰. Au contraire, la Marne et le Bas-Rhin ont des taux de natalité supérieurs à 11 ‰, mais inférieurs à la moyenne nationale.

Dans le Grand Est comme au niveau national, 42 % des femmes sont en âge de procréer en 2016 (entre 15 et 50 ans). Au sein de la région, le Bas-Rhin et la Meurthe-et-Moselle sont les départements

où cette proportion est la plus élevée : respectivement 45 % et 44 %. À l'inverse, les Vosges et la Haute-Marne comptent proportionnellement moins de femmes de cette tranche d'âge (38 % et 37 %).

La fécondité des femmes du Grand Est est inférieure à la moyenne nationale : 1,76 enfant par femme contre 1,89, ce qui fait du Grand Est la troisième région la moins féconde après la Corse (1,47 enfant par femme) et la Nouvelle-Aquitaine (1,72). La Meurthe-et-Moselle, la Moselle et le Bas-Rhin présentent des indices de fécondité encore

inférieurs (1,7) alors que les Aubiennes et Ardennaises ont plus d'enfants (près de 1,9 enfant par femme).

### On vit plus vieux près du Rhin

En 2016, le nombre de décès s'élève à 51 900, en léger repli de 0,65 % en un an, comme en France métropolitaine (- 0,12 %). Sur la décennie, les décès ont progressé en moyenne de 1,1 % par an dans la région, suivant la tendance nationale. Le taux de mortalité est supérieur au niveau France métropolitaine (9,3 ‰ pour 9,0 ‰). Les départements de la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges, les plus vieillissants, présentent un taux de mortalité supérieur à 11 ‰, à l'inverse du Bas-Rhin et du Haut-Rhin où la mortalité est plus faible (moins de 9 ‰).

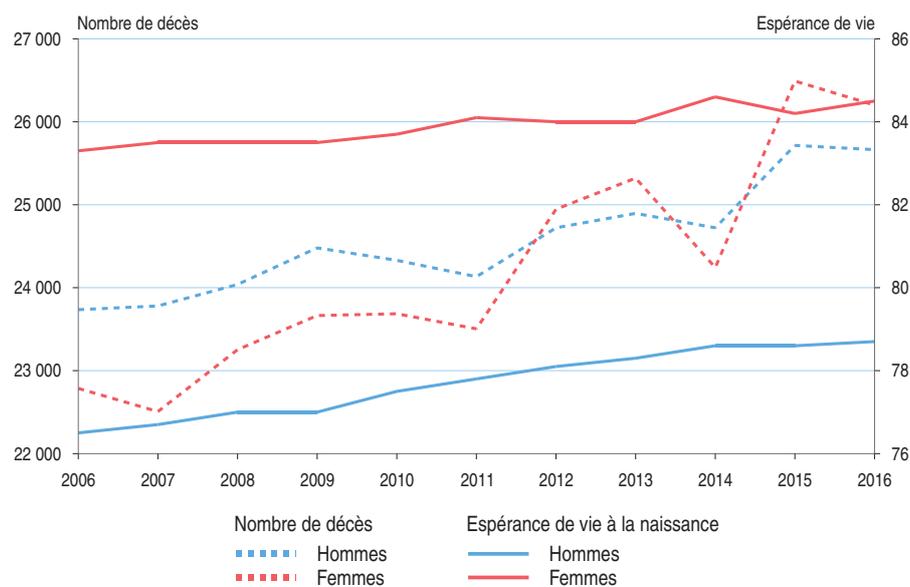
La population du Grand Est vieillit : il y a en moyenne 83 seniors (65 ans ou plus) pour 100 jeunes (moins de 20 ans) dans la région en 2017, soit 12 de plus qu'en 2012. Cette proportion augmente aussi au niveau national mais plus modérément : 80 seniors pour 100 jeunes en 2017, contre 71 cinq ans auparavant. Cette différence est due à une part de jeunes plus faible (23,4 % de la population régionale contre 24,2 % au niveau national) alors que le Grand Est compte autant de seniors que la moyenne nationale : 19,4 % de la population a 65 ans ou plus.

À l'échelon départemental, la Haute-Marne et les Vosges se caractérisent par une forte proportion de seniors (supérieure à 23 % de la population) alors qu'il y a plus de jeunes dans l'Aube et la Marne (plus de 24 % de la population).

L'espérance de vie à la naissance des hommes dans la région est de 78,7 ans (figure 4), soit 7 mois de moins que la

### 4 Un nombre de décès en baisse en 2016

Évolution du nombre de décès et de l'espérance de vie entre 2006 et 2016 dans le Grand Est



Lecture : en 2016, les femmes du Grand Est peuvent espérer vivre jusqu'à l'âge de 84,5 ans (échelle de droite). Le nombre de décès de femmes dans la région s'élève à 26 200, soit 300 décès de moins qu'en 2015 (échelle de gauche).  
Source : Insee, fichiers état civil, estimation de la population.

moyenne nationale. Les femmes du Grand Est ont quant à elles une espérance de vie de 84,5 ans, soit 10 mois de moins que la moyenne des Françaises. Cependant, l'espérance de vie augmente un peu plus vite dans la région : + 2,2 ans en dix ans pour les hommes et + 1,2 an pour les femmes contre respectivement + 2,1 ans et + 1,1 an au niveau national. Au sein de la région Grand Est, l'espérance de vie des hommes est inférieure à 78 ans dans les départements des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges. Au contraire, elle est supérieure au niveau métropolitain dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. L'espérance de vie des femmes est la plus faible

dans les Ardennes où elle ne dépasse pas 84 ans et la plus forte dans le Bas-Rhin, seul département où elle atteint 85 ans. Dans tous les départements de la région, elle reste toutefois inférieure au niveau national.

### De moins en moins de mariages, mais toujours autant de divorces

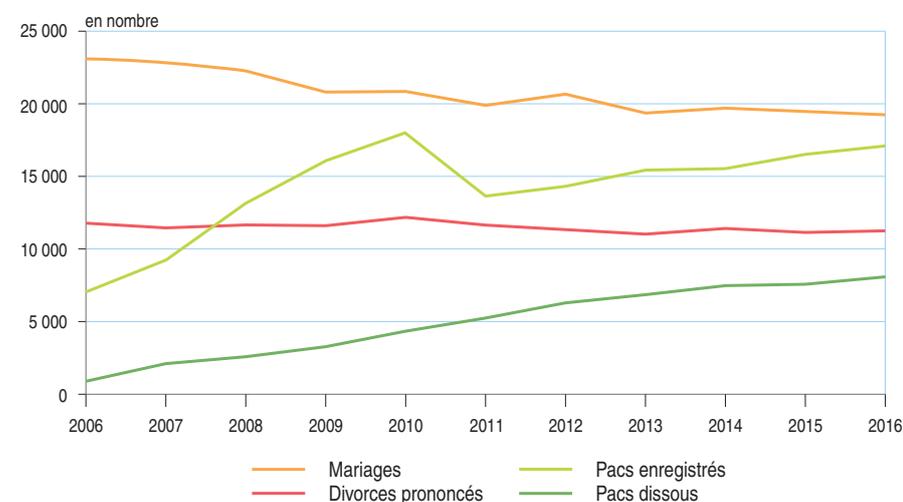
En 2016, 36 500 couples se sont unis dans le Grand Est, soit par le mariage, soit par un pacte civil de solidarité (Pacs) (figure 5). Le nombre de mariages a diminué de 1,2 %, tandis que le nombre de Pacs a progressé de 3,5 % en un an. Ces deux formes d'union ont tendance à s'équilibrer, puisque les mariages ne représentent plus que 53 % des unions contre plus des trois quarts dix ans auparavant. Sur la décennie, l'ensemble des unions progresse de 2 % en moyenne par an, sous l'effet d'une forte avancée du nombre de Pacs (+ 9,3 %), le nombre de mariages reculant de 1,7 % par an.

Entre 2006 et 2010, le nombre de Pacs conclus dans le Grand Est a été multiplié par 2,5, puis il a chuté d'un quart en 2011, pour augmenter ensuite de manière continue entre 2013 et 2016. Cette forte baisse de 2011 s'explique par le changement des règles fiscales le concernant. La suppression de la triple déclaration en 2011 pour les couples se pacisant en cours d'année a rendu le dispositif moins avantageux. L'anticipation de cette mesure a aussi pu accroître le nombre de Pacs conclus en 2010.

La loi du 17 mai 2013 a ouvert le mariage aux couples de personnes de même sexe. Après un engouement avec 720 mariages en 2014, vraisemblablement lié à une

### 5 Conclusions et dissolutions de Pacs toujours en croissance

Unions et ruptures d'unions dans le Grand Est de 2006 à 2016



Lecture : en 2016, 36 500 unions ont été célébrées dans le Grand Est : 19 400 mariages domiciliés et 17 100 Pacs enregistrés. Dans le même temps, 19 500 unions ont été rompues : 11 250 divorces prononcés et 8 250 Pacs dissous.  
Sources : Insee, fichiers état civil, Ministère de la Justice/ SG/ SDSE/ Exploitation statistique du répertoire général civil.

forte attente des couples, le nombre de mariages entre personnes de même sexe a diminué dès 2015. En 2016, il est revenu au niveau de 2013, à un peu moins de 500 mariages (soit 2,4 % du total des mariages de la région contre 3,1 % en France métropolitaine). C'est la plus faible proportion parmi les régions métropolitaines, après la Corse.

Le nombre total de ruptures d'unions a atteint 19 500 en 2016, soit plus de la moitié du nombre d'unions conclues, en progression annuelle moyenne de 4,4 % sur la période 2006-2016. Le nombre de divorces prononcés est resté assez stable sur cette période (11 500 par an en moyenne), mais les dissolutions de Pacs ont été multipliées par plus de 9 en dix ans sur une période où ce type de contrat était toujours en phase de croissance (+143 % en 10 ans). Plus de la moitié de ces dissolutions (51 %) correspondent à une transformation du Pacs en mariage, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (48 %). ■

## Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année dans la zone géographique.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Cependant, les migrations vers l'étranger échappent à toute procédure d'enregistrement. Le solde migratoire apparent est calculé par différence entre la variation de population et le solde naturel sur une période.

L'**indice de vieillissement** rapporte la population âgée de 65 ans ou plus à celle des moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus le poids des personnes âgées est important par rapport aux jeunes.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) est la somme des taux de

fécondité par âge (nombre d'enfants par femme par âge) d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne (ou l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Le **pacte civil de solidarité** (Pacs) est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été instauré par la loi du 15 novembre 1999.

## Sources

Les **estimations annuelles de population** permettent d'actualiser les résultats du recensement le plus récent pour des territoires de taille suffisante (la France, les régions et les départements). Elles sont élaborées, sur la base du recensement, à partir des chiffres des naissances et des décès et des estimations de soldes migratoires. Au niveau national, le solde migratoire est estimé à partir d'informations administratives et des recensements de la population antérieurs. Au niveau départemental et régional, les soldes migratoires sont estimés en tenant compte des recensements récents et des tendances

passées, puis calés sur le solde migratoire national. Les estimations annuelles de population sont utilisées exclusivement à des fins statistiques et n'ont pas de valeur juridique. Depuis la publication des résultats relatifs au 1er janvier 2006, le recensement fournit des résultats chaque année, ce qui permet un meilleur suivi des tendances d'évolution de la population à moyen terme.

Les **statistiques d'état civil** sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

Insee du Grand Est  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
CS 50016  
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication  
Joël Creusat

Rédaction en chef  
Jacques Marty

ISSN 2492-4547  
© Insee 2018

## Pour en savoir plus

- Guillaume S., Mironova E., « Le manque d'attractivité résidentielle freine la croissance démographique du Grand Est », *Insee Analyses Grand Est* n° 66, décembre 2017.
- Dousset A., Emorine M., « En 2015, un solde naturel insuffisant pour soutenir la croissance démographique », *Insee Analyses Grand Est* n° 39, mars 2017.
- Papon S., Beaumel C., « Bilan démographique 2017 : Plus de 67 millions d'habitants en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018 », *Insee Première* n° 1683, janvier 2018.

